

N° 58

SENAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1981-1982

Annexe au procès-verbal de la séance du 23 novembre 1981

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1982, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Par M. Maurice BLIN,

Sénateur.

Rapporteur général.

TOME III

**LES MOYENS DES SERVICES
ET LES DISPOSITIONS SPÉCIALES
(Deuxième partie de la loi de finances.)**

ANNEXE N° 5

COMMERCE EXTÉRIEUR

Rapporteur spécial : M. Tony LARUE.

(1) *Cette commission est composée de : MM. Edouard Bonnefous, président ; Henri Duffaut, Jacques Descours Desacres, Geoffroy de Montalembert, Jean Cluzel, vice-présidents ; Modeste Legouez, Paul Jargot, Yves Durand, Louis Perrein, secrétaires ; Maurice Blin, rapporteur général ; René Ballayer, Charles Beaupetit, Stéphane Bonduel, Henri Caillavet, Jean Chamant, René Chazelle, Marcel Debarge, Gérard Delfau, Marcel Fortier, André Fosset, Jean-Pierre Fourcade, Jean Francou, Pierre Gamboa, Henri Goetschy, Robert Guillaume, Marc Jacquet, Tony Larue, Georges Lombard, Michel Manet, Josy Moinet, René Monory, Jean-François Pintat, Christian Poncelet, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Robert Schmitt, René Tomasini, Henri Torre, Camille Vallin.*

Voir les numéros :

**Assemblée Nationale (7° législ.) : 450 et annexes, 470 (annexe 6), 475 (tome V), et In-8°, 57.
Sénat : 57 (1981-1982)**

Loi de Finance - Commerce extérieur.

SOMMAIRE

	Pages
AVANT-PROPOS	4
I.- Présentation générale des crédits du commerce extérieur	4
II.- Observations de la Commission Générale	8
III.- Examen en Commission	9
 PREMIERE PARTIE : LA SITUATION DE NOTRE COMMERCE EXTERIEUR	 10
CHAPITRE PREMIER : l'évolution de nos échanges en 1980 et 1981 ..	11
I.- Les résultats de 1980	11
II.- Les huit premiers mois de 1981	14
CHAPITRE II : Les résultats par produits	16
I.- L'aggravation de notre déficit énergétique	16
II.- La progression remarquable des exportations agro-alimentaires	19
III.- Le redressement de nos échanges industriels au premier semestre 1981	21
CHAPITRE III : Les résultats par zones géographiques	24
I.- L'augmentation de notre déficit avec les pays industriels	24
II.- Le développement d'un courant d'exportations vers les pays pétroliers	28
III.- Le maintien de notre excédent commercial avec le Tiers-Monde	29
 DEUXIEME PARTIE : LES CREDITS DU COMMERCE EXTERIEUR ...	 31
CHAPITRE PREMIER : Les orientations du gouvernement dans le domai- ne du commerce extérieur	 32
I.- Le commerce avec les pays en développement	32
II.- Le commerce avec les pays développés	34

CHAPITRE II : Les crédits pour les services et organismes chargés de soutenir nos exportations	36
I.- Les services de l'expansion économique à l'étranger	36
II.- Les organismes de promotion de notre commerce extérieur	38
CHAPITRE III : Les aides financières à l'exportation	40
I.- Les bonifications d'intérêt	42
II.- La prise en charge des risques à l'exportation	43
● la garantie pour risques économiques	43
● l'assurance-crédit	44
● l'assurance-prospection et l'assurance-foires	45
CHAPITRE IV : Les prêts à l'exportation	47
I.- Les crédits privés à l'exportation	48
II.- Les prêts publics à l'exportation	50
● l'assistance financière à la Turquie	50
● la consolidation des dettes commerciales des pays étrangers ..	50
● les prêts du Trésor à des Etats étrangers en vue de faciliter l'achat de biens d'équipement	51
● les prêts à la B.F.C.E. pour le financement d'achat de biens d'équipement par des acheteurs étrangers	53

AVANT-PROPOS

I.- PRESENTATION GENERALE DES CREDITS DU COMMERCE EXTERIEUR.

Le tableau ci-dessous regroupe les crédits du commerce extérieur inscrits dans trois fascicules budgétaires :

- Economie et finances : I.- Charges communes ; Economie et finances :
- II.- Services économiques et financiers
- Comptes spéciaux du Trésor.

RECAPITULATION DES CREDITS

(millions de francs)

	1981	1982	Variation en %
I. - DEPENSES DEFINITIVES			
1. Services de l'expansion économique à l'étranger			
- fonctionnement	418,84	492,67	+ 17,6
- capital (crédits de paiement)	0,90	1,50	+ 66,6
Total	419,74	494,17	+ 17,7
2. Subventions aux organismes d'expansion économique	244,78	341,26	+ 39,4
3. Garantie des risques	2 594	2 616	+ 0,8
4. Bonification d'intérêts	2 610	3 900	49,4
TOTAL	5 868,52	7 351,43	+ 25,3
II. - DEPENSES A CARACTERE TEMPORAIRE			
1. Compte de règlement avec les Gouvernements étrangers (charge nette)	191,7	216,1	+ 112,7
2. Comptes de prêts (charge nette)	715	3 127	+ 337,3
TOTAL	906,7	2 910,9	+ 221,0

Ces crédits peuvent s'analyser comme suit :

1°) Les moyens en personnel et matériel des services de l'expansion économique à l'étranger.

Ces crédits figurent au budget du Ministère de l'Economie et des Finances (Services économiques et financiers).

(en millions de francs)

	1981	1982	Variation en %
I.- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
– personnel (chap. 31-83, 31-84, 3185, 31-91, 33-90, 33-91)	313,39	371,02	+ 18,4
– matériel et remboursement de frais (chap. 34-82)	<u>105,45</u>	<u>121,45</u>	<u>+ 15,2</u>
TOTAL	418,84	492,67	+ 17,6
II.- DEPENSES en CAPITAL			
– (chap. 57-10) : autorisations de programme	0,6	0,7	+ 16,6

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, on n'observe aucune création d'emploi, mais un crédit supplémentaire de 10,75 millions de francs est prévu au titre des 30 emplois contractuels créés par le collectif d'août 1981.

Les dépenses en capital doivent permettre l'achat ou l'aménagement de logements de fonction pour les conseillers et attachés commerciaux à l'étranger.

2°) Les subventions aux organismes d'expansion économique.

Ces subventions sont inscrites au budget des services économiques et financiers.

(en millions de francs)

	1981	1982	Variation en %
- C.F.C.E., foires (chap. 44-84)	149,19	196,43	+ 31,7
- Coopération technique (chap. 44-88) ..	95,59	144,83	51,5
.....	244,78	341,26	+ 39,4

Au titre des mesures nouvelles, le Centre français du commerce extérieur reçoit 35,2 millions de francs et le Comité français des manifestations économiques à l'étranger 12,05 millions de francs ; les crédits pour la coopération technique sont destinés à l'A.C.T.I.M. (1).

On note l'importance de la progression des crédits.

3°) La garantie des risques.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget des Services économiques et financiers et au budget des Charges communes.

(millions de francs)

	1981	1982	Variation en %
- Garantie de prix (chap. 44-85)	1	1	- 100
- Garantie pour risques économiques (chap. 14-01, art. 60)	2 000	2 000	0
- Garantie d'assurances prospection et foires (chap. 14-01, art. 70)	593	616	+ 3,9
- Garantie d'assurance-crédit (chap. 10-01, art. 90)	-	-	-
TOTAL	2 594	2 616	+ 0,8

La disposition du crédit pour garanties de prix résulte de liquidation progressive des garanties octroyées selon la procédure antérieure à 1960.

(1) Agence pour la coopération technique, industrielle et économique.

La garantie pour risques économiques a pour objet de couvrir, moyennant le paiement d'une prime, l'évolution anormale des coûts de revient des marchés d'exportation conclus à prix fermes ou assortis d'une révision de prix contractuelle plafonnée, lorsqu'ils concernent la fourniture de biens d'équipement élaborés.

Les garanties d'assurance prospection et d'assurance foire sont destinées à couvrir une partie des risques pris par les entreprises dans la recherche de nouveaux débouchés en permettant à celles-ci d'obtenir une indemnité si le chiffre d'affaires réalisé sur la zone couverte est insuffisant pour amortir les frais engagés.

4°) Les opérations de consolidation et de bonifications de prêts.

	1981		1982	Variation % (Loi de finances initiale)
	Loi de finances initiale	Loi de finances rectificative		
	(millions de francs)			
Charges communes (chap. 44-98, art. 30 pour partie)	2.610	390	3.900	+ 49,4
Consolidation des crédits aux ex- portateurs. Bonification d'intérêts.				
	<u>1 9 8 1</u>		<u>1982</u>	<u>Variation</u> (en MF)
<u>Comptes spéciaux du Trésor</u>				
1. Compte de règlement avec les gouvernements étrangers (charge nette):				
- Consolidation des dettes com- merciales (905-08)	+ 199 (1)		- 200	-399
- assistance financière à la Turquie (905-07)	- 7,3		- 16,1	- 8,8
2. Compte de prêts (charge nette)				
- Prêts au Crédit national et à la B.F.C.E. (903-06)			+ 500	+500
- Prêts à des Etats étrangers pour l'achat de biens d'équi- pements (903-07)	+ 715		+2.627	+1.912
(1) Le signe + indique une dépense nette à la charge du Trésor; le signe - indique un excédent de recettes au bénéfice du Trésor.				

On observe :

- une augmentation importante des bonifications d'intérêts des crédits à l'exportation. Ceci est dû à l'écart grandissant entre le taux du marché et le taux garanti aux exportateurs ainsi qu'à l'accroissement du volume des exportations ;

- un accroissement sensible de la charge nette des prêts consentis aux Etats étrangers pour l'achat de biens d'équipement.

II - OBSERVATIONS DE LA COMMISSION GENERALE

Votre Commission des Finances a procédé le 28 octobre 1981 à l'examen des crédits du commerce extérieur.

Sur proposition de son rapporteur spécial, elle a adopté les observations suivantes :

1°) Il paraît plus que jamais nécessaire qu'un véritable budget du commerce extérieur soit établi, regroupant l'ensemble des crédits qui lui sont consacrés. Il importe en effet que le Parlement dispose d'une analyse à la fois fine et exhaustive de ces crédits. La Commission demande que ce fascicule budgétaire soit établi pour le budget de 1983.

2°) L'aggravation constante de notre commerce extérieur à l'égard de la plupart des pays développés devrait appeler de la part du Gouvernement une étude très attentive de ses causes débouchant sur des mesures de redressement.

3°) La croissance des dotations budgétaires relatives aux organismes de promotion de nos exportations n'a d'égal que l'obscurité de leur affectation. La Commission s'est interrogée sur l'augmentation de la subvention versée au Centre français du commerce extérieur et à l'A.C.T.I.M. Il serait en particulier intéressant de connaître par quel processus l'augmentation de la subvention versée à ces organismes leur permet de créer respectivement 63 et 8 emplois non budgétaires ainsi que la nature des emplois créés.

4°) Le coût élevé et croissant de la bonification des prêts à l'exportation est préoccupant. Il est très probable néanmoins que la décrue des taux d'intérêt du marché français permettra d'alléger sensiblement le coût des bonifications accordées.

Au cours du débat qui a suivi l'exposé de notre rapporteur spécial, plusieurs sénateurs sont intervenus :

M. BALLAYER a interrogé le rapporteur sur l'impact de la dévaluation du franc sur nos échanges extérieurs. **M. LARUE** a indiqué en réponse qu'il convenait d'observer une grande prudence à cet égard ; on peut seulement relever les déclarations du Ministre du commerce extérieur s'étonnant de l'absence de baisse de prix des produits industriels français en Allemagne.

III - EXAMEN EN COMMISSION

MM. PREVOTEAU, rapporteur pour avis de la Commission des affaires économiques et du Plan, s'est associé à la demande de la Commission en faveur de la constitution d'un document budgétaire unique sur le commerce extérieur.

M. BLIN, rapporteur général, s'est également interrogé sur les effets de la récente dévaluation du franc à l'égard du deutsche-Mark. Bien que bénéfique pour nos échanges avec l'Allemagne, le réajustement monétaire ne peut réussir que dans la mesure où la politique générale dans laquelle il s'insère réussit elle-même.

M. BLIN a également relevé le renversement de tendance qui s'est opéré en ce qui concerne les biens d'équipement industriels et biens d'équipement courants.

Enfin, il a demandé au rapporteur spécial des informations sur l'évolution des résultats de la COFACE. **M. LARUE** a indiqué en réponse que le déficit de la COFACE qui était lié aux événements d'Iran est en voie de résorption et qu'il pourrait faire place à un excédent en 1982.

Sous le bénéfice de ces observations, votre Commission des Finances vous propose d'adopter les crédits du commerce extérieur pour 1982.

PREMIERE PARTIE

LA SITUATION DE NOTRE COMMERCE EXTERIEUR

Sans entrer dans une analyse détaillée de notre commerce extérieur, il n'est pas inutile, avant d'aborder les crédits budgétaires qui lui sont consacrés, d'en résumer l'évolution récente, en 1980, et au cours des premiers mois de 1981.

On examinera successivement :

- l'évolution générale de nos exportations, importations et du solde net qui en résulte,
- l'évolution par secteurs de production,
- l'évolution par zones géographiques.

CHAPITRE PREMIER

L'EVOLUTION GENERALE DE NOS ECHANGES EN 1980 ET 1981.

I- LES RESULTATS DE 1980.

La France a terminé l'année 1980 avec un déficit commercial de 62 milliards de francs, en nette augmentation sur celui de 1979 (13,6 milliards de francs).

Ce résultat final reflète assez bien l'évolution de nos échanges tout au long de l'année 1980. En effet, sauf en avril 1980 où notre taux de couverture a atteint 95 %, nos importations ont été couvertes par nos exportations pratiquement durant chaque mois de l'année à un taux proche de 90 %. Pour l'année entière le taux de couverture s'établit à 88,8 %.

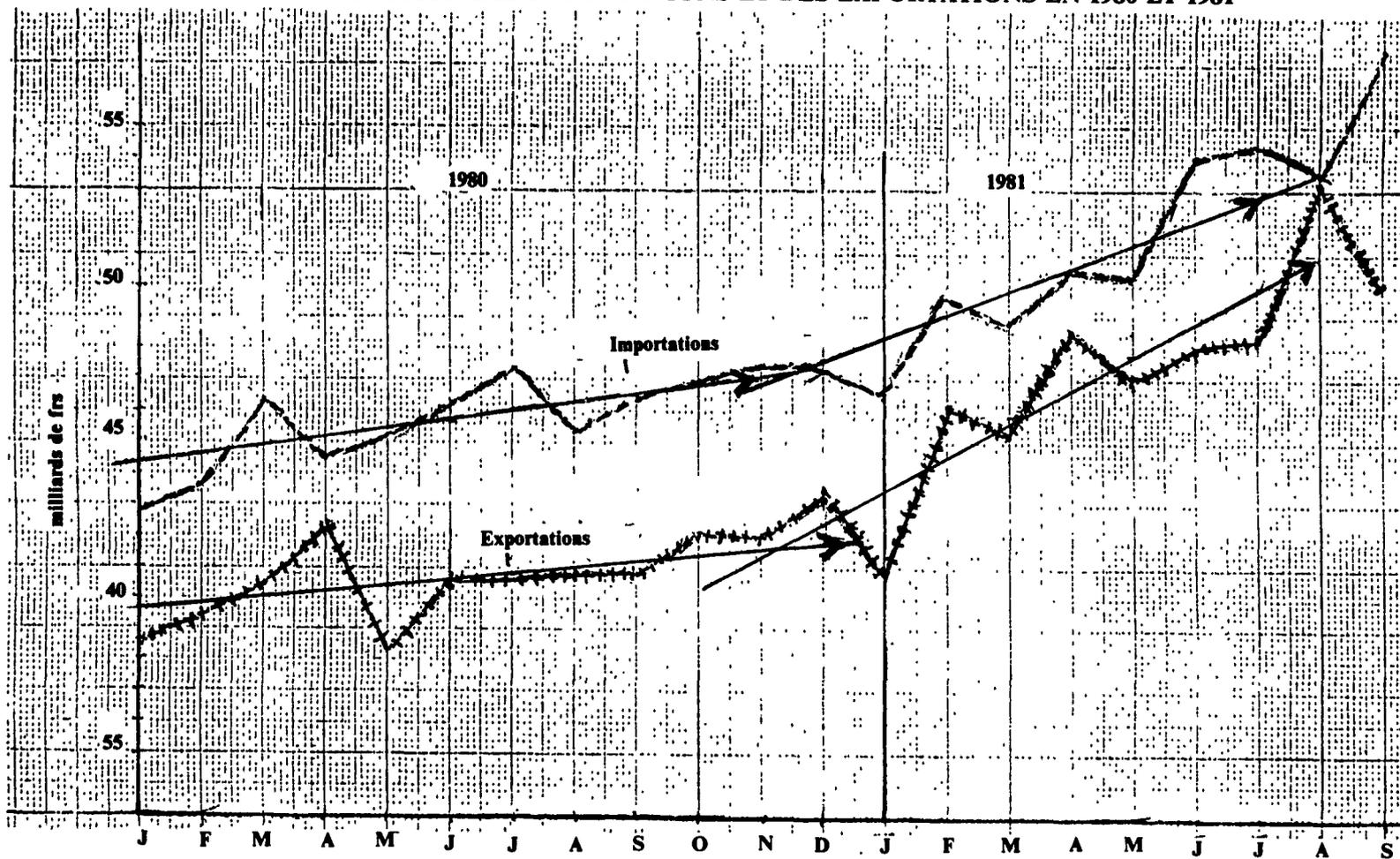
Résultats annuels

(chiffres F.O.B.-F.O.B., corrigés des variations saisonnières).
(milliards de francs)

	1978	1979	1980	Variation 1979-1980
Importations	354,86	440,29	551,82	+ 24,4 %
Exportations	357,05	426,74	489,84	+ 14,8 %
- Solde	+ 2,19	- 13,55	- 61,98	-
Taux de couverture.....	100,6 %	96,9 %	88,8 %	-

En ce qui concerne l'évolution de nos échanges au long de l'année 1980, on ne constate pas de ressaut brutal d'un mois à l'autre. Le graphique ci-après montre au contraire que le déficit commercial a été permanent pendant toute l'année (compte tenu des corrections pour variations saisonnières).

EVOLUTION DES IMPORTATIONS ET DES EXPORTATIONS EN 1980 ET 1981



(Données C.V.S. ; FOB-FOB)

En fait, cette évolution traduit deux phénomènes :

- le gonflement de nos importations dès le premier trimestre de l'année, est dû lui-même à la hausse du prix du pétrole et au maintien d'un niveau d'activité relativement bon dans notre pays ;

- la stabilisation de nos importations, au moins jusqu'au quatrième trimestre, trimestre à partir duquel se dessine un mouvement de reprise qui se confirmera en 1981 ; la mauvaise conjoncture que traversent alors nos principaux partenaires en est la cause principale.

Evolution trimestrielle (chiffres F.O.B.-F.O.B. ; C.V.S.)

Moyennes mensuelles en milliards de francs

	1979		1980				1981	
	3 ^e trim.	4 ^e trim.	1 ^e trim.	2 ^e trim.	3 ^e trim.	4 ^e trim.	1 ^{er} trim.	2 ^e trim.
Importations	38,9	39,7	44,4	45,5	46,3	47,2	48,4	51,6
Exportations	37	38	39,5	40,5	40,9	42,5	44	47,8
Solde	- 1,9	- 1,7	- 4,9	- 5	- 5,4	- 4,7	- 4,4	- 3,8
Taux de couverture ...	95 %	95,6 %	88,9 %	88,9 %	88,4 %	90,1 %	90,9 %	92,6 %

II.- LES HUIT PREMIERS MOIS DE 1981.

Qu'en est-il de cette évolution depuis le début de l'année 1981 ?

D'une façon générale, il semble que nos échanges soient sortis de la sorte de léthargie où ils étaient tombés vers le milieu de l'année précédente.

On observe en particulier plusieurs tendances intéressantes :

1°) Les exportations comme les importations ont repris leur progression, l'augmentation des exportations étant même sensiblement plus rapide : ainsi d'août 1980 à août 1981, les exportations ont crû de 30,14 % et les importations de 17,9 % (1) ;

2°) L'amplitude de notre déficit s'est réduite : d'un taux de couverture moyen de 88,8 % en 1980, nous sommes passés à un taux de 92,6 % en février, 93,4 % en mai et même 99,7 % en août.

Résultats mensuels 1981

(corrigé des variations saisonnières)
(milliards de francs)

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.
Importations	46,74	49,70	48,81	50,65	50,36	53,91	54,37	53,40	57,47	55,37
Exportations	40,84	46,04	45,21	48,48	47,01	47,97	48,26	53,24	49,91	49,22
SOLDE.....	-5,90	-3,66	-3,60	-2,17	-3,35	-5,94	-6,11	-0,16	-7,56	-6,15
Taux couverture (en %)	87,4%	92,6%	92,6%	95,7%	93,4%	89%	88,8%	99,7%	86,8%	88,6%

(1) Croissance en glissement et corrigée des variations saisonnières.

3°) Les résultats honorables des huit premiers mois de l'année se confirmeront-ils ? Sans pouvoir répondre avec certitude à cette question, on peut néanmoins nourrir quelques craintes sur la tendance des derniers mois de 1981 et du début de 1982.

En effet, après correction des variations saisonnières, nos importations ont crû en septembre de 7,6 % par rapport à août et, surtout, nos exportations ont diminué de 6,3 %, ramenant notre taux de couverture à 86,8 %. En octobre, les résultats ont été moins mauvais : -3,3 % pour les importations, -1,4 % pour les exportations. Mais le recul de nos ventes ne s'en est pas moins poursuivi.

Certes, les résultats de deux mois ne peuvent suffire à déterminer un changement de tendance. Ils peuvent néanmoins l'annoncer, d'autant que la chute de nos exportations semble coïncider avec le redémarrage de la consommation intérieure.

CHAPITRE II

LES RESULTATS PAR PRODUITS

Trois grandes tendances se dégagent des résultats de notre commerce extérieur regroupés par secteurs de production (cf. tableau ci-contre). Ce sont :

- l'aggravation de notre déficit énergétique, malgré une diminution des quantités de pétrole importées,
- la progression remarquable des exportations alimentaires,
- le redressement de nos échanges industriels au cours du premier semestre 1981.

I. - L'AGGRAVATION DE NOTRE DEFICIT ENERGETIQUE

Le tableau ci-dessous indique l'évolution de nos échanges de produits énergétiques ainsi que notre balance commerciale hors énergie.

(milliards de francs ; C.A.F.-F.O.B.)

	1978	1979	1980	1981 6 mois
Balance des produits énergétiques				
- Importations	71,98	98,56	151,71	88,67
- Exportations	9,95	14,75	18,81	11,57
Solde	62,03	- 83,81	- 132,90	- 77,10
- Taux de couverture.....	12,7 %	15 %	12,4 %	13,05 %
Balance des autres produits				
- Importations	297,32	358,57	419,07	228,55
- Exportations	335,54	399,93	450,89	258,25
Solde	+ 38,22	+ 41,36	+ 31,82	+ 29,70
- Taux de couverture.....	112,9 %	111,5 %	107,6 %	113 %

De ce tableau, on peut tirer deux observations immédiates :

1°) L'augmentation du coût de nos importations de produits énergétiques s'est accélérée en 1980 (+ 53,9 % en valeur, contre + 38,7 % en 1979) et s'est poursuivie en 1981.

RÉSULTATS DU COMMERCE EXTÉRIEUR FRANÇAIS PAR SECTEURS (C.A.F.-F.O.B.)

	1979		1980		1981 (6 mois)	
	Solde (M.F.)	Taux de couverture	Solde (M.F.)	Taux de couverture	Solde (M.F.)	Taux de couverture
		(%)		(%)		(%)
1. Produits agro-alimentaires						
- agriculture, sylviculture, pêche	- 1 183	96,1	+ 2 935	109	+ 4 680	125,8
- I.A.A.	+ 4 431	113,6	+ 8 741	124	+ 7 480	137,7
Total	+ 3 248	105,1	+ 11 676	117	+ 12 060	132,1
2. Energie	- 83 812	14,9	- 132 900	12	- 77 100	13
3. Matières premières et produits industriels						
- Minerais	- 5 816	17	- 5 938	18	- 3 380	15,9
- Métaux	- 653	98,7	- 1 499	98	+ 3 050	109,7
- Chimie et divers	+ 1 843	103	- 770	99	+ 280	100,7
Total	- 4 626	96,1	- 8 207	94	- 50	99,9
4. Biens d'équipement professionnel	+ 18 465	124,9	+ 10 306	112	+ 6 640	113
5. Matériel de transport						
- Automobiles et cycles	+ 19 456	250,9	+ 14 656	194	+ 6 510	166,1
- Autres véhicules et pièces	+ 10 873	168,7	+ 13 346	174	+ 7 600	176,3
Total	+ 30 329	205,6	+ 28 002	183	+ 14 110	171,1
6. Biens ménagers						
- Biens d'équipement ménager						
- Biens de consommation courante	- 4 611	52	- 5 561	50	- 3 040	48,4
Total	- 4 023	93,4	- 6 595	91	- 1 390	96,3
Total	- 8 634	87,8	- 12 156	85	- 4 430	89,9
7. Divers	+ 2 578	156,9	+ 2 197	216	+ 1 190	140
TOTAL	- 42 451	90,7	- 101 084	82	- 47 400	85,1

(Source : Direction générale des douanes et droits indirects.)

Il est à noter que cette augmentation **en valeur** est due uniquement à la hausse des prix des produits importés et à la hausse du dollar. Les statistiques montrent en effet une **diminution des quantités de pétrole importées** en 1980 et 1981 :

Importations de pétrole brut

	1979	1980	1er semestre 1981
- Quantités (millions de tonnes).....	126,01	109,72	46,5
- Valeur (milliards de francs)	73,14	111,76	60,7
- Prix à la tonne	580 F	1 019 F	1 305 F

Il convient de souligner également que nos achats de gaz naturel et de charbon ont progressé respectivement de 60 % et de 33 % entre les premiers semestres 1980 et 1981.

2°) Le solde de nos échanges hors énergie s'est quelque peu détérioré en 1980, passant de 111,5 à 107,6 %, en raison des motifs conjoncturels exposés au chapitre précédent. Le taux de couverture de 1978 et 1979 a cependant été à nouveau atteint au premier semestre 1981.

II. - LA PROGRESSION REMARQUABLE DES EXPORTATIONS AGRO-ALIMENTAIRES

D'après les statistiques de la Direction générale des douanes, nos échanges agro-alimentaires auraient progressé dans les conditions suivantes :

	1979	1980	Variation	1981 en % (6 mois)
	milliards de francs	milliards de francs		
Importations (CAF)				
- agriculture, sylviculture, pêche...	30,60	32,02	+ 4,6	17,73
- industries A.A.	<u>32,47</u>	<u>35,99</u>	<u>+ 10,8</u>	<u>19,82</u>
	63,07	68,01	+ 7,8	19,82
Exportations (FOB)				
- agriculture, sylviculture, pêche...	29,41	34,95	+ 18,8	22,31
- industries A.A.	<u>36,90</u>	<u>44,73</u>	<u>+ 21,2</u>	<u>27,30</u>
	66,31	79,68	+ 20,1	49,61
SOLDE (CAF-FOB)				
- agriculture, sylviculture, pêche...	- 1,18	+ 2,94	-	+ 4,58
- industries A.A.	<u>+ 4,43</u>	<u>+ 8,74</u>	<u>-</u>	<u>+ 7,48</u>
	+ 3,25	+ 11,68	-	+ 12,06

On observe ainsi une **progression spectaculaire de nos exportations, qui s'est encore accélérée en 1981**. En effet, pour les six premiers mois de 1981, le solde net de nos échanges agro-alimentaires est de + 12 milliards de francs, soit plus que le solde de l'année 1980 tout entière (+ 11,7 milliards de francs).

Cependant, il s'en faut que cet excédent soit également réparti entre tous les produits agro-alimentaires dont nous faisons commerce. Le tableau ci-dessous indique les soldes des dix principaux produits en groupes de produits. On observera que cinq produits dégagent un solde positif et cinq un solde négatif. Mais on relève également que les déficits restent stables alors que les excédents tendent à s'accroître.

SOLDE DES 10 PRINCIPAUX PRODUITS ALIMENTAIRES

	1979	1980	1981 (6 mois)
	milliards de francs	milliards de francs	milliards de francs
Produits excédentaires			
- céréales	+ 12,02	+ 15,14	+ 10,66
- lait et produits laitiers	+ 5,36	+ 6,64	+ 4,35
- sucre	+ 2,38	+ 5,57	+ 3,95
- boissons, alcools, tabac	+ 4,79	+ 4,37	+ 2,18
- vins	+ 3,54	+ 3,93	+ 2,19
Produits déficitaires			
- produits tropicaux	- 6,84	- 6,81	- 3,49
- corps gras alimentaires	- 4,70	- 5,17	- 3,08
- viandes	- 4,30	- 3,97	- 0,10
- fruits et légumes	- 2,83	- 2,18	- 1,56
- pêche	- 2,02	- 2,12	- 0,84

Du côté des exportations, on observe l'importance du secteur céréalier ainsi que la progression spectaculaire des exportations de sucre en 1980 et 1981. Cependant, l'excédent dégagé par ce dernier secteur est lié à une envolée des cours mondiaux qui ne sera sans doute pas permanente. Le lait et les produits laitiers dégagent également un excédent croissant.

Du côté des secteurs déficitaires, on s'explique assez bien les résultats de notre commerce des produits agricoles tropicaux (fruits, café et cacao). En revanche, le déficit engendré par le secteur des viandes (1) et par celui des fruits et légumes est surprenant compte tenu des possibilités de production existant dans notre pays.

(1) A l'intérieur de ce secteur, on enregistre un excédent pour le bœuf et les volailles et un déficit pour le porc et les ovins. On note toutefois une amélioration sensible des résultats du secteur au 1er semestre 1981.

III. - LE REDRESSEMENT DE NOS ECHANGES INDUSTRIELS AU PREMIER SEMESTRE 1981.

Le tableau ci-dessous présente les résultats globaux de notre commerce de produits industriels, entendu au sens large, c'est-à-dire des matières premières aux biens de consommation courante.

	1979 milliards de francs	1980	Variation 1979-1980 en %	1981 (6 mois)
- Importations (CAF)	294,03	349,16	+ 18,7	190,14
- Exportations (FOB)	329,57	367,10	+ 11,4	206,41
Solde	+ 35,54	+ 17,94	- 50,5	+ 16,27
Taux de couverture	112,1 %	105,1 %	-	108,6 %

Ainsi, compte tenu d'une progression vigoureuse de nos importations, notre excédent traditionnel sur les produits industriels s'est sensiblement réduit en 1980.

Cependant les résultats des six premiers mois de 1981 montrent qu'un redressement s'est opéré.

Le tableau de la page 17 permet d'avoir un aperçu des évolutions respectives des produits industriels.

Elles peuvent se résumer de la façon suivante :

1°) Matières premières hors énergie et demi-produits : équilibrés en 1978, ces échanges se sont fortement détériorés en 1979 et 1980 mais sont à nouveau équilibrés au premier semestre 1981. Il est vrai que nos achats ont subi ces dernières années les conséquences de la hausse des cours des métaux non ferreux.

2°) Biens d'équipement professionnel.

Ce secteur dépend essentiellement des contrats à l'exportation conclus avec l'étranger (avec un décalage de deux ans environ) et, en ce qui concerne les importations, des investissements réalisés par les entreprises françaises.

Après le fléchissement de 1980, on assiste au premier semestre 1981 à une vive reprise des exportations correspondant aux commandes passées en 1979.

Quant aux importations, elles progressent à nouveau sensiblement depuis le deuxième semestre 1979.

Le tableau ci-dessous indique les soldes et les taux de couverture des diverses branches depuis 1979.

	Solde (en milliards de F)			Taux de couverture (en %)		
	1979	1980	1er sem. 1981	1979	1980	1er sem. 1981
- machines et appareils mécaniques	+ 8,2	+ 5,1	+ 2,8	124,7	112,4	112,4
- matériel électrique	+ 5	+ 6,2	+ 3,7	182,2	184,9	194,6
- machines et appareils électroniques ...	- 0,4	3,6	- 2,2	98	86,3	85,3
- construction navale, aéronautique, armement	+ 17,4	+ 19,8	+ 13,8	275,6	268	272,5
- instruments de précision	- 0,7	- 1,1	- 0,6	89,4	85,2	86,3
TOTAL	+ 29,5	+ 26,6	+ 17,6	139,2	128,4	134

3°) Automobiles et matériels de transport terrestre.

Ce secteur est marqué par une dégradation sensible de nos échanges depuis la fin de 1979, principalement sous l'effet de la pénétration des automobiles étrangères.

Au cours des huit premiers mois de 1981, les ventes de voitures étrangères ont progressé de 16 % par rapport à la même période de 1980. Le taux de pénétration des véhicules importés est actuellement de 27,40 % contre 22,2 % en 1980.

En nombre de voitures importées et exportées et pour les 9 premiers mois de 1981, on observe une baisse de 12 % en ce qui concerne nos exportations et de 4,5 % pour ce qui concerne nos importations.

4°) Biens d'équipement ménager

Les importations augmentant de façon soutenue, notre déficit structurel s'accroît dans ce secteur. Ceci est particulièrement sensible pour le matériel électronique ménager et les appareils de l'audio-visuel (T.V., radio, etc..)

De janvier à septembre 1981, notre déficit est passé à 4,8 milliards de francs contre 3,8 milliards pour la même période de 1980.

5°) Biens de consommation courante.

La tendance à long terme, observée depuis 1970, à une détérioration de notre taux de couverture s'est infléchie au cours du premier semestre 1981. L'excédent de la parachimie-pharmacie s'est accru ; le déficit des produits du bois s'est amenuisé tandis que celui de l'habillement, des cuirs et chaussures et du meuble s'est stabilisé.

Au total, pendant ces huit premiers mois de 1981, le déficit du secteur s'est réduit de moitié.

CHAPITRE III

LES RESULTATS PAR ZONES GEOGRAPHIQUES

Le tableau ci-après permet de se faire une idée de la répartition géographique de notre commerce extérieur.

On y observe plusieurs lignes de force :

– l'aggravation de notre déficit à l'égard des pays les plus industrialisés (Etats-Unis, Japon, Allemagne),

– le développement d'un courant d'exportation vers les pays producteurs de pétrole,

– le maintien d'un excédent confortable avec les pays du Tiers Monde.

I. - L'AUGMENTATION DE NOTRE DÉFICIT AVEC LES PAYS INDUSTRIALISÉS

Alors que nos échanges avec les pays de l'Est ont à nouveau dégagé un solde positif au cours des premiers mois de 1981, après une mauvaise année 1980 (- 3,14 milliards de francs), notre commerce avec les pays développés occidentaux est de plus en plus lourdement déficitaire.

En 1980, notre déficit avec la C.E.E. a été multiplié par 2,6

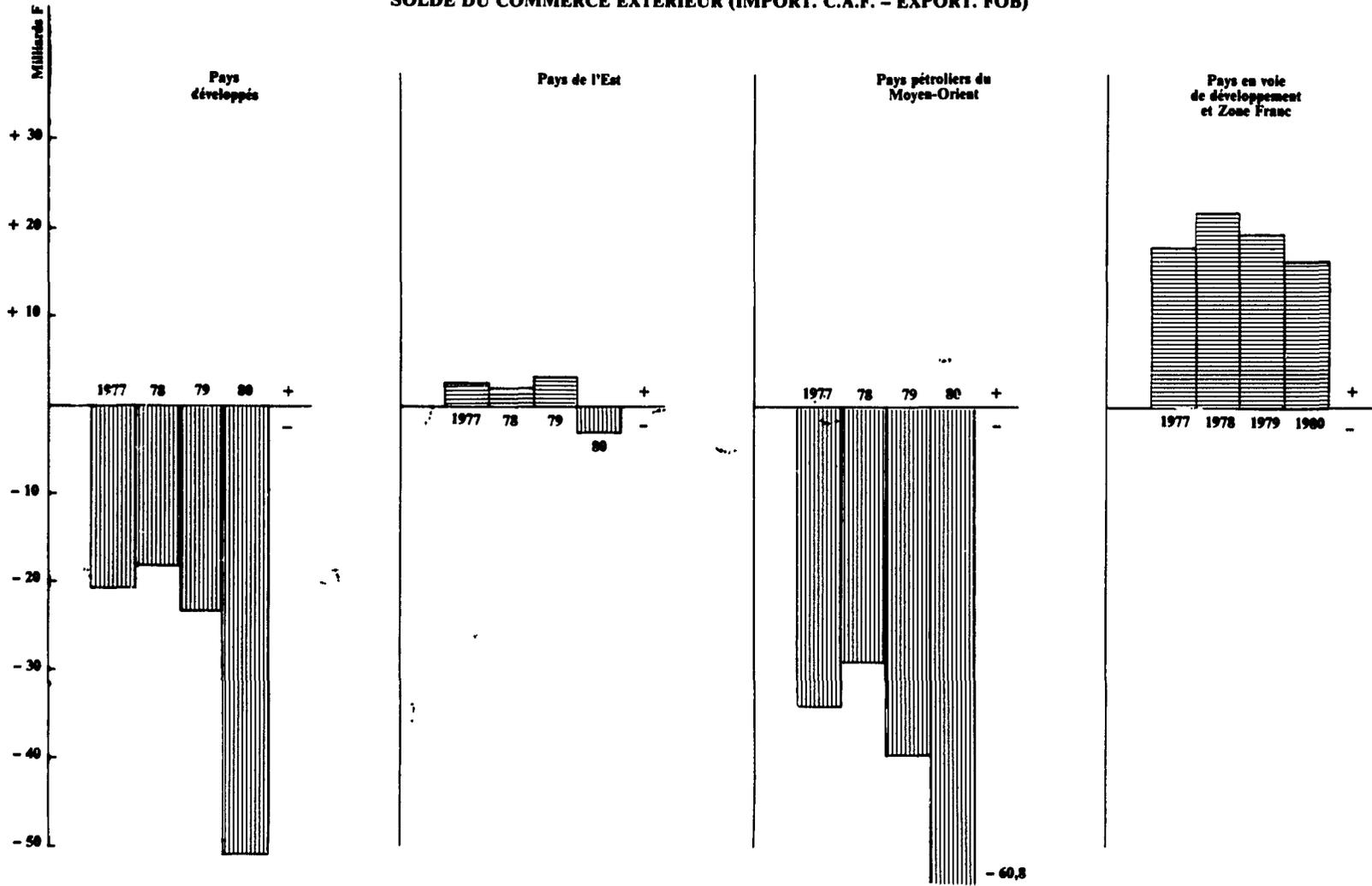
Solde des échanges commerciaux France-C.E.E. (CAF-FOB)

	1979		1980	
	milliards de francs	Taux de couverture	milliards de francs	Taux de couverture
- Belgique-Lux.	- 0,236	99 %	- 3,606	92 %
- Pays-Bas.	- 5,229	81 %	- 8	74 %
- R.F.A.	- 11,142	87 %	- 16,810	82 %
- Italie.	+ 1,544	103 %	+ 5,220	110 %
- Royaume-Uni.	+ 6,340	125 %	+ 1,968	106 %
- Irlande.	- 0,654	75 %	- 0,902	72 %
- Danemark.	+ 0,631	121 %	- 0,358	90 %
TOTAL	- 8,658	96 %	- 22,489	91 %

Solde des échanges commerciaux français par zones. (millions de francs CAF-FOB)

	1979	1980	1981 (6 mois)	
			millions de francs	Taux de couverture
1. Pays développés				
- C.E.E.	- 8 658	- 22 489	- 10 210	92,8 %
- Amérique du Nord.	- 14 370	- 26 104	- 14 290	51,1 %
- Europe occidentale.	+ 7 530	+ 7 259	+ 2 640	108,7 %
- Japon et autres pays de l'O.C.D.E.	- 6 514	- 8 778	- 5 760	38,5 %
- Autres pays développés.	- 1 533	- 1 221	+ 960	128,4 %
Total	- 23 545	- 51 333	- 26 660	87,6 %
2. Pays de l'Est	+ 3 321	- 3 144	+ 440	103,6 %
3. Pays pétroliers du Moyen-Orient ..	- 39 541	- 60 826	- 33 640	25,7 %
4. Pays en voie de développement et zone franc	+ 19 451	+ 16 465	+ 14 430	133,8 %
5. Divers	- 2 139	- 2 244	- 1 970	-
TOTAL	- 42 451	- 101 082	- 47 400	85,1 %

SOLDE DU COMMERCE EXTERIEUR (IMPORT. C.A.F. - EXPORT. FOB)



Pour les premiers mois de 1981, ces tendances semblent se confirmer puisque les résultats avec les Etats-Unis et le Japon se sont encore dégradés.

Il est difficile de fournir une explication complète de notre déficit structurel à l'égard de nombreux pays développés et, notamment, les plus importants. Cependant, et en s'en tenant à deux de nos principaux partenaires, l'Allemagne Fédérale et les Etats-Unis, on peut faire quelques observations générales :

1°) Un secteur pèse d'un poids décisif, tant en volume qu'en solde sur nos échanges avec ces pays. Il s'agit des biens d'équipement professionnels : ceux-ci représentent 27 % des importations venant d'Allemagne, 50,2 % des importations venant des Etats-Unis. Si l'on y ajoute les produits chimiques et métallurgiques, on obtient un « noyau dur » industriel dont l'importance est considérable (entre la moitié et les deux-tiers des importations françaises).

Or, c'est là que nous enregistrons les déficits les plus graves. Les industries sur lesquelles la France perd des devises ne sont d'ailleurs pas les mêmes dans chaque cas : c'est l'équipement industriel en ce qui concerne l'Allemagne, ce sont l'aéronautique et l'informatique en ce qui concerne les U.S.A.

2°) L'agriculture et les industries agro-alimentaires sont largement bénéficiaires avec l'Allemagne mais très déficitaires avec les Etats-Unis. La raison en est sans doute le régime de prix agricoles propre à la C.E.E., qui facilite l'écoulement de la production française chez nos partenaires européens et le bas niveau des cours mondiaux.

3°) L'automobile et les véhicules utilitaires sont déficitaires avec l'Allemagne. Ce phénomène est assez remarquable s'agissant d'un secteur où la France est traditionnellement exportatrice nette. En revanche, dans les échanges franco-américains, l'automobile est l'un des rares secteurs bénéficiaires. La différence de situation tient au volume des importations, radicalement différent selon les pays : en effet, les importations de voitures allemandes sont plus de 100 fois supérieures aux importations américaines. Le problème se pose donc avec l'Allemagne en termes de pénétration du marché français alors qu'il est lié au dynamisme de nos exportations en ce qui concerne les Etats-Unis.

4°) Enfin, le secteur des biens de consommation, dans lequel on se serait attendu que les exportations françaises se comportent bien, compte tenu d'une longue tradition de ventes d'articles réputés (parfumerie, habillement, chaussures, etc.), réserve des surprises : il est sensiblement déficitaire avec les Etats-Unis et s'il est bénéficiaire avec l'Allemagne, c'est en raison de l'excédent dégagé par nos exportations de produits pharmaceutiques.

On pourrait ainsi multiplier les exemples et les analyses. Toutes montreraient qu'il n'y a pas un problème des échanges France-pays industrialisés mais une multitude de situations sectorielles. C'est bien cette absence de solution globale qui crée la difficulté et qui interdit tout espoir de redressement massif et rapide. Probablement, c'est par des mesures sectorielles capables de créer ou de renforcer l'assise technologique et l'emprise commerciale de telle ou telle industrie qu'il convient de procéder. Encore cette action ne peut-elle porter ses fruits que sur une longue période et aux prix de charges financières toujours lourdes, comme semble le montrer l'exemple de l'automobile et de l'aéronautique. Néanmoins, les plans très détaillés et très complets que le gouvernement vient de mettre au point dans les domaines de la chaussure et de la machine-outil montrent la voie dans laquelle il faut s'engager.

II. - LE DEVELOPPEMENT D'UN COURANT D'EXPORTATIONS VERS LES PAYS PETROLIERS.

On a analysé au chapitre précédent la croissance préoccupante de notre facture pétrolière. Nous n'y reviendrons donc pas, sinon pour mentionner qu'elle a entraîné une aggravation accentuée de notre déficit à l'égard des pays pétroliers du Moyen-Orient : 60,82 milliards de déficit en 1980 contre 39,54 en 1979. Pour le premier semestre 1981, notre déficit est de 33,64 milliards de francs.

Cependant, l'aggravation de ce déficit aurait été plus importante encore si la France n'était parvenue à accroître sensiblement ses exportations vers ces pays en 1980 : + 45,9 % contre + 11,5 % seulement en 1979.

Ses succès sont dus principalement à la conclusion de **contrats de biens d'équipement professionnel**.

Si l'on considère la période qui s'étend du début de 1978 au premier semestre 1981, il apparaît que, parmi les dix pays avec lesquels nous avons passé les contrats les plus élevés, on dénombre sept pays exportateurs de pétrole ; l'Arabie Saoudite (avec 21 milliards de francs de contrats civils en part française transférable), l'Irak (10 milliards de francs) et le Nigéria (9,8 milliards de francs) sont nos trois premiers clients dans ce domaine.

En matière agro-alimentaire, ce sont nos ventes aux pays de l'O.P.E.P. qui ont le plus progressé en 1980, s'agissant notamment des livraisons de céréales, viandes et sucre. Ainsi, progressivement, nos ventes à destination de ces pays se sont diversifiées, nos livraisons de produits agricoles et alimentaires constituant 16 % de nos exportations totales en 1980, contre 7 % en 1977 ; au sein de nos exportations industrielles, la part des biens d'équipement professionnel n'est plus que de 40 % en 1980 contre près de 50 % en 1977 et, corrélativement, celle des automobiles et des biens de consommation courante s'accroît.

Au total, le développement de nos exportations joint à un ralentissement des importations de pétrole brut entraîne, ces derniers mois, **une nette amélioration du taux de couverture des échanges entre la France et les pays de l'O.P.E.P. :**

(chiffres corrigés des variations saisonnières en milliers de francs) :

O.P.E.P.	Janvier 1981	Février 1981	Mars 1981	Avril 1981	Mai 1981	Juin 1981	Juillet 1981	Août 1981
Importations (CAF) ..	9 717	9 648	10 545	11 276	9 599	10 039	9 911	9 768
Exportations (FOB) ..	3 910	4 522	3 983	4 610	4 851	5 218	4 954	5 459
Balance	- 5 807	- 5 121	- 6 562	- 6 666	- 4 748	- 4 821	- 4 967	- 4 309
Taux de couverture (en pourcentage)	40	47	38	41	51	52	50	56

Source : Direction générale des douanes et droits indirects.

III.- LE MAINTIEN DE NOTRE EXCEDENT COMMERCIAL AVEC LE TIERS-MONDE.

Notre position reste notablement excédentaire avec les pays en développement. L'évolution en 1980 et pour les six premiers mois de 1981 a été la suivante :

Solde net en milliards de francs (CAF-FOB)

	1979	1980	1981 (6 mois)
- Pays du Maghreb	+ 7,52	+ 7,66	+ 5,57
- Pays en développement hors zone franc	+ 4,14	- 1,58	+ 3,02
- Zone franc	+ 3,25	+ 5,06	+ 3,04
- D.O.M.-T.O.M.	+ 4,54	+ 5,33	+ 2,79
TOTAL	+ 19,45	+ 16,47	+ 14,42

L'apparition d'un déficit à l'égard des pays en développement hors zone franc en 1980 est due essentiellement à la croissance rapide de nos **importations en provenance d'Afrique occidentale** (7,43 milliards en 1979 ; 13,92 milliards en 1980) et en particulier du Nigéria. Mais la situation s'est rétablie à notre avantage au cours du premier semestre 1981.

Du côté des **exportations, les contrats d'équipement professionnel** constituent un élément essentiel de nos ventes. Cependant, on a parfois tendance à exagérer la part des pays en développement dans nos ventes de biens d'équipement. En fait ceux-ci n'absorbent qu'un cinquième de ces ventes. En particulier, les commandes des pays pétroliers sont supérieures à celles des pays en développement. Encore range-t-on dans cette catégorie le Brésil et l'Égypte.

Plus précisément, la ventilation géographique de ces contrats s'établit comme suit :

	1980		1981 (1 ^{er} trim.)	
	Nombre de contrats	Montant en milliards de francs	Nombre de contrats	Montant en milliards de francs
- Pays pétroliers	300	28	83	7,4
- Pays en développement	299	20	86	7,2
- Pays socialistes	75	7,7	n.d.	0,5

D'une façon générale, nos exportations vers le Tiers-Monde non pétrolier ont crû de 30 % au cours des six premiers mois de 1981 par rapport à la même période de 1980. La percée des produits agro-alimentaires et le développement des ventes de produits industriels sont les causes principales de cet affermissement de nos positions.

DEUXIEME PARTIE

LES CREDITS BUDGETAIRES DU COMMERCE EXTERIEUR

On rappelle que ces crédits ne sont malheureusement pas regroupés dans un document unique, ce qui serait pourtant justifié, vu l'importance des sommes en cause, mais sont inscrits dans différents fascicules budgétaires : charges communes, comptes spéciaux du Trésor, Services économiques et financiers pour l'essentiel et, dans une moindre mesure, budgets des ministères des Affaires étrangères, de l'Industrie, de l'Agriculture et de la Défense. Ces derniers départements ministériels ont en effet des cellules spécialisées dont la mission est de promouvoir le commerce international français.

Enfin, on ne saurait oublier le rôle joué par la COFACE, la BFCE et la Caisse centrale de coopération économique.

Toutes ces dépenses sont de nature différente. Aussi peut-on les regrouper sous trois rubriques. Ce sont :

- les moyens mis à la disposition des services et organismes français chargés de promouvoir nos exportations ;

- ce sont ensuite l'ensemble des aides financières à l'exportation (garanties, assurances, bonifications d'intérêt, etc.) ;

- ce sont enfin les prêts consentis aux exportateurs ou aux Etats étrangers qui commercent avec la France.

Avant d'examiner ces différents types de dépenses, on présentera rapidement les orientations retenues par le nouveau Gouvernement dans le domaine du commerce extérieur.

CHAPITRE PREMIER

LES ORIENTATIONS DU GOUVERNEMENT DANS LE DOMAINE DU COMMERCE EXTERIEUR.

Pour le Gouvernement, la politique économique que les pouvoirs publics mèneront au cours des prochaines années est définie dans le plan intérimaire qui sera prochainement soumis au Parlement.

En matière d'échanges extérieurs, il s'agit de déterminer quelles priorités géographiques retenir de manière à assurer l'utilisation la plus complète et la plus profitable de notre potentiel productif et quelles priorités sectorielles fixer aux interventions des pouvoirs publics de manière à assurer une bonne adaptation de notre appareil productif à l'évolution de la demande nationale et internationale.

Ces objectifs sont tout à fait essentiels. Mais, en fait, il est malaisé de distinguer des priorités sectorielles et des priorités géographiques sans risque d'arbitraire ou d'irréalisme. Une meilleure approche de la réalité du commerce extérieur suggère l'étude de couples pays-produits, en fonction desquels notre politique doit être modulée.

I. - LE COMMERCE AVEC LES PAYS EN DEVELOPPEMENT.

Avec les pays en développement, nous échangeons, pour l'essentiel, des biens d'équipement (et des produits alimentaires) contre des produits de base et des produits à fort contenu en main-d'oeuvre peu qualifiée. Même si les conditions de l'échange sont appelées à se transformer, il s'agit d'une caractéristique durable de notre commerce qui nécessite qu'on oriente en conséquence une part de notre appareil productif ; ceci concerne **deux sortes de marché** :

1°) Les produits agricoles de masse.

Ces produits (céréales, sucre, etc...) ont dégagé un excédent de 30 milliards en 1980. Certes, une partie des échanges se fait dans le cadre de la C.E.E. car il s'agit de productions bénéficiant, au niveau européen, d'une organisation commune de marché complète. Nos résultats sont d'ailleurs très étroitement liés à la politique agricole commune, tant en ce qui concerne nos

exportations à destination de la Communauté (du fait de la préférence communautaire qui assure des débouchés garantis à prix élevés) que pour ce qui est des ventes sur pays tiers (du fait des restitutions).

Mais l'arrivée à l'autosuffisance de nos principaux partenaires européens et la progression de la production nationale ont réduit l'importance relative du marché de la C.E.E. ; aussi sommes-nous condamnés à rechercher de nouveaux débouchés en dehors de la Communauté. Cependant, les ventes aux pays tiers ne vont pas sans difficulté. Ainsi, certains pays d'Amérique Latine, d'Asie du Sud-Est et d'Extrême-Orient, sont de grands importateurs ; mais ils constituent un domaine solidement tenu par les producteurs américains et australiens.

Malgré tout, plusieurs zones géographiques devraient pouvoir s'ouvrir davantage aux produits français. Pour cela, il nous faut rechercher :

- la défense de nos positions dans les pays du bassin méditerranéen, menacées actuellement par les efforts des Etats-Unis.

- l'augmentation de nos parts de marchés sur les pays pétroliers du Moyen-Orient,

- l'amélioration de nos ventes sur le marché d'Afrique noire,

- l'accroissement de nos ventes aux pays à économie centralisée.

Dans de nombreux cas, la réalisation de ces objectifs nécessitera la conclusion de contrats pluriannuels et la mise en place à l'intérieur de certaines limites, d'accords de crédits.

2°) La réalisation de grands projets et, en particulier les installations de production d'énergie, les équipements de transports et de télécommunications ainsi que les travaux publics.

Les contrats garantis ou financés avec le soutien de l'Etat ont entraîné en 1980, plus de 60 milliards de livraisons de biens et services dans le seul domaine des activités civiles ; compte tenu des décalages de paiements dus aux crédits commerciaux ils ont apporté 45 milliards de devises à la France. Ils constituent un élément fondamental du rééquilibrage extérieur depuis le premier choc pétrolier.

Certes, la réalisation de tels projets s'accompagne de l'acceptation d'un **risque financier**, qui tient à la fois :

- à la solvabilité du pays acheteur : l'augmentation inquiétante de l'endettement du tiers monde, et en particulier de certains des plus gros pays acheteurs amène à porter une attention particulière à ce critère ;

– au risque politique : certains pays dans une situation financière saine peuvent présenter une grande fragilité politique ;

– au bilan en devises, pour l'acheteur, des projets ainsi que leur rentabilité locale ; certains projets pouvant être acceptés dans des pays en situation difficile, s'ils lui permettent d'accroître ses ressources et de diminuer son endettement.

Les pays en voie de développement constituent une part essentielle du marché des grands projets, ce qui implique certaines contraintes pour notre politique d'importation, en particulier une attitude compréhensive lorsque nos acheteurs veulent trouver sur notre marché un débouché pour certaines de leurs productions.

II. – LE COMMERCE AVEC LES PAYS DEVELOPPES.

L'existence de **déficits** accusés avec les pays industrialisés est, on l'a vu, une des grandes faiblesses de notre commerce extérieur.

Certes, une économie de taille moyenne comme la France ne peut prétendre offrir une offre compétitive dans tous les domaines simultanément. Son insertion dans la division internationale du travail est une nécessité qui résulte d'une part de l'obligation de payer le poids élevé des importations obligatoires et, d'autre part, des conditions technologiques actuelles, lesquelles obligent à amortir sur des longues séries le coût de mise au point des produits. **Des choix sont donc nécessaires. L'important est qu'ils se portent sur des secteurs et des pays qui permettent à la France de dégager le maximum de richesse avec un minimum de volume d'échanges.** On retrouve ainsi, à l'échelle des pays industrialisés, le vieux problème de l'amélioration des termes de l'échange.

1°) Nécessité de choisir un nombre limite de produits.

Les études qui ont été menées et les observations des professionnels et des experts convergent pour recommander un renforcement des capacités de production dans un petit nombre de secteurs, qui sont :

- la filière électronique,
- les biens d'équipement industriel (machines-outils, instruments de précision),
- la chimie fine et la pharmacie (l'effort pouvant être moindre dans ces deux secteurs, compte tenu des bons résultats déjà acquis),
- quelques produits nouveaux (bio-industrie, robotique, etc..)

2°) **Nécessité de concentrer notre commerce sur certains pays** : elle résulte de l'intérêt des échanges avec les pays à haut pouvoir d'achat ou les pays dans lesquels existe une frange importante de population ayant les habitudes de consommation d'un pays développé. Ce sont notamment :

– les partenaires de la C.E.E. : Norvège, Suède, Autriche et Suisse ainsi qu'Espagne et Portugal ; ces marchés situés en Europe sont d'un accès moins difficile que ceux d'autres continents, aussi c'est vers eux que doivent être dirigés en priorité les nouveaux exportateurs ;

– les Etats-Unis, le Canada, le Japon et l'Australie ; ces marchés sont très difficiles et devraient intéresser principalement les exportateurs déjà aguerris, les entreprises de bonne taille ou celles disposant de produits aptes à susciter rapidement une demande importante ;

– les pays pétroliers à très haut revenu ou à forte capacité d'absorption ;

– les pays nouvellement industrialisés ; certains de ces pays ont une réglementation très restrictive du commerce courant, ce qui impose une approche alliant promotion commerciale et implantations industrielles.

*
**

Enfin, pour les pouvoirs publics, les choix qui peuvent ainsi être faits supposent que l'aide de l'Etat aille d'abord vers **des entreprises sélectionnées** pour leur efficacité ou leur possibilité de développement.

En somme, dans un domaine où l'autonomie des politiques nationales est faible compte tenu de l'internationalisation et du gigantisme des entreprises ainsi que les règles du jeu du libéralisme, **le Gouvernement continue pour l'instant à laisser l'initiative aux entreprises les mieux placées**. A elles revient la mission de sélectionner les produits à développer dans la mesure où elles semblent disposer d'une connaissance fine du marché.

Le problème est de savoir si la volonté manifestée par le nouveau Gouvernement d'assurer à la Nation la maîtrise de ses intérêts économiques pourra s'accommoder longtemps de la remise aux entreprises du destin de notre commerce extérieur.

CHAPITRE II

LES CREDITS POUR LES SERVICES ET ORGANISMES CHARGES DE SOUTENIR NOS EXPORTATIONS.

Notre expansion économique à l'étranger dépend à la fois des Services extérieurs du Ministère de l'Economie et des Finances et d'organismes privés ou para-publics.

I. - LES SERVICES DE L'EXPANSION ECONOMIQUE A L'ETRANGER.

Les crédits budgétaires prévus à cet effet dans le fascicule des « Services économiques et financiers » sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

	1981	1982	Variation
	(millions de francs)		en %
1. Dépenses de personnel			
– agents titulaires (31-83)	68,54	77,03	+ 12,4
– agents contractuels et auxiliaires (31-84)	232,59	275,08	+ 18,3
– indemnités (31-85, 31-91)	1,66	1,77	+ 6,6
– dépenses sociales (33-90, 33-91)	<u>11,51</u>	<u>17,13</u>	<u>+ 48,8</u>
	314,30	371,01	+ 18
2. Matériel et remboursement de frais (34-82)	105,45	121,45	+ 15,2
Total dépenses de fonctionnement	419,75	492,46	+ 17,3
3. Achats et aménagements d'immeubles (C.P.) (57-10)	0,90	1,50	+ 66,6
TOTAL	420,65	493,96	+ 17,4

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, on n'observe aucune création d'emploi, mais un crédit supplémentaire de 10,75 millions de francs est prévu au titre des 50 emplois contractuels créés par le collectif d'août 1981.

Les dépenses en capital doivent permettre l'achat ou l'aménagement de logements de fonction pour les conseillers et attachés commerciaux à l'étranger. La modicité de la somme inscrite à cet effet s'explique par l'existence de fonds de concours. Ainsi, en autorisations de programme, la dépense budgétaire s'élève à 700.000 F et les fonds de concours à 7 millions de francs.

Les effectifs correspondant à ces crédits sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

	1979	1980	1981	Projet 1982
Nombre d'implantations (postes et antennes)	184	187	190	190
Effectifs budgétaires :				
– agents titulaires	186 (1)	186 (1)	191(1)	191 (1)
– agents contractuels	1.180	1.255	1.270	1.270
– agents auxiliaires étrangers	590	615	711	711
– V.S.N.A.	205	205	205	205
.....				
TOTAL	2.161	2.261	2.377	2.377

(1) dont 6 attachés agricoles.

Au plan géographique, on observe un certain redéploiement des moyens du service à l'étranger dans le but de renforcer l'implantation des postes dans les zones géographiques qui présentent le meilleur potentiel de développement pour nos exportations. Deux groupes de pays ont donc été particulièrement visés. Tout d'abord, les pays nouveaux à croissance rapide, et singulièrement les pays pétroliers, qui offrent des débouchés en forte croissance pour nos biens d'équipement et où 22 postes ont été créés ou renforcés depuis deux ans (dans le seul Golfe Arabique, le nombre des postes est passé de 4 à 9). Les pays hautement industrialisés, dont notamment l'Amérique du Nord et l'Europe septentrionale, ont également fait l'objet d'une attention spéciale avec la création de 4 postes nouveaux et le renforcement de nombreux postes existants ; ces pays sont en effet les meilleurs clients pour nos industries de biens de consommation et de produits agro-alimentaires et demeurent nos partenaires commerciaux les plus stables.

LES ORGANISMES DE PROMOTION DE NOTRE COMMERCE EXTERIEUR.

Ces crédits figurent dans le fascicule « Services économiques et financiers ».

	1981 Millions de francs	1982 Millions de francs	Variation en %
Centre français du commerce extérieur (chap. 44-84, art. 10)	117,11	152,27	+ 30
Comités français des manifestations à l'étranger (art. 20)	31,81	43,86	+ 37,9
Bureau international des tarifs douaniers (art. 30)	0,23	0,25	+ 8,7
Bureau international des expositions (art. 40)	0,04	0,04	-
Total (chap. 44-84)	149,19	196,42	+ 31,7
ACTIM (chap. 44-88, art. 10)	95,59	119,83	+ 25,4
Projets de développement économique (art. 20)	-	25	-
Total (chap. 44-88)	95,59	144,83	+ 51,5
TOTAL	244,78	341,26	+ 39,4

On notera la progression importante des crédits affectés au C.F.C.E., à l'assurance-foire et à l'ACTIM (1).

1°) En ce qui concerne le Centre français du commerce extérieur, celui-ci a fait approuver en 1979 un plan de développement pluriannuel prévoyant une augmentation rapide de ses effectifs et de ses moyens, notamment informatiques. A l'heure actuelle, il emploie 560 personnes et dispose d'un budget de 182 millions de francs, financé à 83 % par l'Etat.

Les crédits supplémentaires prévus pour 1982 (35,16 millions de francs) doivent permettre à cet organisme de faire face à l'augmentation des rémunérations de son personnel (+ 14,7 millions), à la réalisation de son programme de développement (+ 9,8 millions) et à l'extension du réseau d'action régionale (10,7 millions).

On observe que ces subventions doivent entraîner la création de **63 emplois non budgétaires**. Votre Rapporteur spécial a cherché vainement dans les informations qui lui ont été transmises, la nature des emplois ainsi créés. D'une façon générale, s'agissant d'un organisme dépendant pour plus de 80 % des subventions de l'Etat, **il y aurait lieu que des éclaircissements soient fournis par l'administration sur la procédure et le financement utilisés pour la création de ces emplois.**

(1) Agence pour la coopération technique, industrielle et économique.

2°) Le Comité français des manifestations économiques à l'étranger voit également ses crédits augmenter sensiblement (+ 37,9 %). En outre, une partie de la dotation du C.F.C.E. lui est rétrocédée sous forme de subvention (23,7 millions de francs en 1981). On rappelle que l'objet de ce Comité est d'aider les entreprises françaises qui participent à des expositions et foires à l'étranger. Il constitue, malgré son statut d'association de la loi de 1901, une annexe du C.F.C.E. Ses dirigeants sont ceux du Centre et ses personnels sont gérés par le C.F.C.E. Son budget, inclus dans celui du Centre, s'élève à 32 millions de francs. Le Comité organise et soutient dans le monde entier la présence française au sein des expositions étrangères à vocation générale ou spécialisée. En 1981, 110 manifestations sont inscrites au programme du Comité, qui rassembleront approximativement 2 000 exposants français.

3°) L'agence pour la coopération technique, industrielle et économique (A.C.T.I.M.) reçoit 24,2 millions de francs de crédits supplémentaires au titre de dépenses de fonctionnement.

L'action de cette agence tend à soutenir nos exportations de biens d'équipement et de prestations de service auprès des **pays en développement**. Cette action s'exerce principalement par l'organisation ou la prise en charge de stages et missions offerts à des experts ou spécialistes étrangers en France ou français à l'étranger.

Par souci d'efficacité, l'A.C.T.I.M. concentre volontairement son action sur les pays en voie de développement relativement rapide : Mexique, Indonésie, Brésil, Chine, Irak, Vénézuéla, Inde, Grèce, Argentine, etc... (1)

Les secteurs pour lesquels la coopération technique a été particulièrement active demeurent d'une part ceux qui font l'objet d'une forte demande mondiale comme l'agro-alimentaire et les transports, spécialement ferroviaires et les aménagements aéroportuaires, d'autre part, ceux où la valeur ajoutée est importante comme les télécommunications, l'informatique, l'électronique et l'automatisation ; d'autres secteurs importants du point de vue des débouchés pour l'industrie française ont été également privilégiés comme l'électricité et le gaz, les énergies nouvelles, la recherche minière et les aménagements hydrauliques.

Notons enfin que l'activité de l'A.C.T.I.M. est contrôlée par le Ministère de l'Economie et des Finances (direction des relations économiques extérieures) et coordonnée au sein d'une commission interministérielle à laquelle participent des représentants des divers ministères intéressés et du C.F.C.E.

4°) Un crédit de 25 millions de francs est, pour la première fois cette année affecté à des « projets de développement économique ». Il servira à financer des études pour la promotion des **exportations d'ingénierie**.

(1) L'A.C.T.I.M. n'intervient pas en principe dans les Etats africains relevant du Ministère de la Coopération.

CHAPITRE III

LES AIDES FINANCIERES A L'EXPORTATION

Les aides directes ou indirectes à l'exportation se traduisant par une charge financière pour le Trésor sont multifformes et il n'est pas aisé d'en faire un recensement exact.

Cependant, d'après les informations fournies par l'administration, leur montant s'élèverait à **quelque 10 milliards de francs** en 1980. En cinq ans, celui-ci aurait été multiplié par quatre. Le tableau ci-dessous retrace cette évolution ainsi que la ventilation des diverses aides.

Coût de l'ensemble des procédures d'aide à l'exportation
(millions de francs courants)

	1976	1977	1978	1979	1980
1) Coût de l'alignement sur les conditions de crédits pratiquées par nos concurrents (« consensus »)					
– Réescompte de la Banque de France	890	1 370	1 350	2 100	3 960
– Compte de gestion Trésor/B.F.C.E. (bonifications d'intérêts).....	578	1 010	773	1 284	2 218
.....	1 468	2 380	2 123	3 384	6 178
2) Coût de l'assurance à l'exportation :					
– coût de l'assurance-crédit	– 317	– 572	594	1 669	2 098
dont ● résultats net comptable de la COFACE pour le compte de l'Etat	(– 340)	(– 586)	(172)	(1 508)	1 020)
● consolidations nettes du Trésor public.....	(23)	(14)	(422)	161	1 078)
– coût net de l'assurance-prospection et de l'assurance-foire ..	48	25	53	53	60
3) Coût net de la garantie du risque économique	2 010	1 679	1 060	1 241	1 136
TOTAL 1) + 2) + 3).....	3 209	3 512	3 830	6 347	9 472
Pour mémoire : coût budgétaire des prêts du trésor (aide au développement)	571	399	594	650	927
TOTAL.....	3 780	3 911	4 424	6 997	10 399

I. – LES BONIFICATIONS D'INTERETS.

Sous cette rubrique, on peut ranger :

1°) Le coût du réescompte par la Banque de France à un taux privilégié des crédits à l'exportation.

Cette forme de soutien public ne constitue pas une charge budgétaire directe, mais une perte de recettes pour le Trésor. Son coût, 3 960 millions de francs en 1980, a progressé au taux annuel de 33,3 % sur la période 1973-1980 et devrait atteindre 4 800 millions de francs en 1981 selon les estimations de la Banque de France (soit une augmentation de 21 %).

Ce coût est apprécié en multipliant l'encours moyen des créances à l'exportation réescomptées par l'Institut d'émission par le différentiel d'intérêt existant, sur l'année étudiée, entre le taux moyen du marché monétaire au jour le jour et le taux bonifié de réescompte (4,5 %) applicable en l'espèce.

2°) Les bonifications accordées par le Trésor (compte Trésor-B.F.C.E.)

Ces bonifications couvrent le différentiel d'intérêt existant entre les taux internes français et ceux de l'O.C.D.E.

L'augmentation récente de cet écart ainsi que des encours de crédits sur lesquels il porte explique le **gonflement rapide de la charge pour le Trésor.**

En effet sur la période 1973-1980 les taux à l'exportation n'ont pas été sensiblement modifiés (6,5 % pour un crédit de 7 ans en 1973, 7,75 % pour un crédit identique sur un pays pauvre à partir du 1er juillet 1980) alors que le taux de base bancaire s'est trouvé en moyenne majoré de 4 à 5 points.

Quant aux encours de crédits à l'exportation, ils ont progressé de 97 milliards de francs en 1978 à 111 milliards en 1979 et à 129 milliards en 1980, soit un rythme annuel d'augmentation de 27 %.

Dans le projet de budget pour 1982, on trouve au budget des charges communes (chap. 44-98, art. 38), une prévision de la dépense à attendre à ce titre pour le Trésor l'année prochaine.

L'évolution constatée au cours des dernières années a été la suivante :

- 1979.....	1 500 millions de francs
- 1980.....	1 600 millions de francs
- 1981 - loi de finances initiale	2 610 millions de francs
- loi de finances rectificative	390 millions de francs
- 1982.....	3.900 millions de francs.

L'augmentation attendue de 1981 à 1982 est donc de 49,4 % ou de 30 % selon que l'on exclut ou non les sommes votées dans le collectif d'août 1981.

Devant la rapidité de cette évolution, votre Rapporteur spécial souhaite que le Gouvernement réaffirme sa volonté de parvenir à un retour progressif des taux d'intérêt français à des niveaux plus modérés.

II. - LA PRISE EN CHARGE DES RISQUES A L'EXPORTATION

Compte tenu de la disparition du système de garanties de prix antérieur à la réforme de 1960, les risques à l'exportation font l'objet de trois sortes de garantie :

- la garantie pour risques économiques,
- la garantie d'assurance-prospection et foires,
- la garantie d'assurance-crédit.

Le tableau ci-dessous résume les dotations affectées à ces diverses garanties dans le budget des charges communes.

On observera qu'aucune dotation n'est prévue pour la garantie d'assurance-crédit. Ceci résulte du fait que cette garantie est assurée d'une part par la COFACE, c'est-à-dire hors budget, et d'autre part par des prêts de consolidation du Trésor, qui constituent des dépenses à caractère temporaire qui seront examinés plus loin.

(millions de francs)

	1981	1982	Variation (en %)
- Garantie pour risques économiques (chap. 14-01, art. 60)	2 000	2 000	0
- Garantie d'assurance prospection et foires (chap. 14-01, art. 70)	593	616	3,9
- Garantie d'assurance-crédit (chap. 14-01, art. 90)	-	-	-
TOTAL	2 594	2 616	+ 0,8

1°) La garantie pour risques économiques

Elle a pour objet de couvrir, moyennant le paiement d'une prime, l'évolution anormale des coûts de revient des marchés d'exportations conclus à prix fermes ou assortis d'une révision de prix contractuelle plafonnée, lorsqu'ils concernent la fourniture de biens d'équipement élaborés. Les marchés éligibles à cette garantie doivent en outre comporter un prix de base minimal de deux millions de francs et s'exécuter sur une période d'au moins douze mois. Toutefois, le seuil d'éligibilité des contrats est ramené pour les petites et

moyennes entreprises à 1 million de francs lorsque leur montant représente au moins 2 % du chiffre d'affaires de l'entreprise. La procédure est réservée aux exportations à destination de pays extérieurs à la C.E.E. et est utilisée exclusivement par les exportateurs de biens d'équipement.

En pratique, cette garantie permet donc de compenser durant la période de fabrication d'un bien, la différence d'inflation entre la France et ses partenaires étrangers. Elle a entraîné **une charge de 1 136 millions de francs en 1980**, contre 1 241 millions en 1979. Cependant les variations du montant de cette charge ne traduisent pas fidèlement son coût annuel réel car elles dépendent du rythme de liquidation des dossiers. En dépit des mesures prises en 1977 qui rendaient plus restrictives les conditions d'accès à cette procédure, le montant total des contrats pris en garantie a presque doublé entre 1977 et 1980 passant de 25,678 milliards de francs à 43,348 milliards.

Pour 1982, **les crédits** inscrits au chapitre 14-01 (article 60) du budget des charges communes s'élèvent à **2 milliards de francs**, montant inchangé par rapport à 1981.

2°) L'assurance-crédit.

Cette garantie accordée par **la COFACE (1)**, permet de couvrir les entreprises, banques et établissements financiers contre les **risques extraordinaires** qu'elles encourent à l'occasion d'opérations d'exportations (risques politiques, monétaires, catastrophiques).

Pour chaque catégorie de risque un « ticket modérateur » (au minimum 5 %) est laissé à la charge de l'exportateur ou de la banque, la quotité garantie ne pouvant dépasser 90 % en cas d'opérations financées par crédits fournisseurs et 95 % en cas de financement par crédits acheteurs.

Après plusieurs années d'excédents quasi ininterrompus, **l'assurance-crédit est devenue déficitaire depuis 1978**. Les deux postes : résultats de la COFACE et consolidations du Trésor permettent, cumulés, d'apprécier le déficit global de la procédure. Celui-ci atteint **2 098 millions en 1980** contre 1 670 et 594 en 1978.

Les résultats déficitaires de la COFACE sont dus essentiellement à **l'indemnisation de sinistres de nature politique**, liés notamment aux événements d'Iran. En 1980, ceux-ci ont entraîné le versement d'un milliard de francs d'indemnités sur un total d'indemnités égal à 3,75 milliards de francs ; les sommes récupérées se sont élevées à 1,44 milliard de francs.

En revanche, la part revenant aux **prêts de consolidation du Trésor public français** dans l'accroissement du coût de l'assurance-crédit a connu une progression rapide. Les rééchelonnements de dettes qui sont une modalité particulière et sans doute inévitable de notre aide au développement ont atteint 1 080 millions de francs contre 160 millions en 1979.

(1) Compagnie française d'assurance pour le Commerce extérieur.

En raison de l'intervention du Trésor qui prend de plus en plus à sa charge le poids des accords de consolidation, ainsi que l'augmentation des sommes récupérées, le **déficit de la COFACE** a pu être ramené de 1,508 milliard de francs en 1979 à 1,017 milliard en 1980. Compte tenu de la diminution progressive de la charge liée aux sinistres sur l'Iran, le déficit comptable de la COFACE au titre de ses activités pour le compte de l'Etat pourrait continuer de décroître pour l'**exercice 1981**. Les résultats financiers des quatre premiers mois de 1981, bien qu'il s'agisse de chiffres très partiels qu'il convient d'interpréter avec prudence, semblent confirmer cette amélioration puisqu'ils laissent apparaître un excédent de 498 millions de francs contre un déficit de 288 millions de francs l'an dernier.

3°) **L'assurance-prospection et l'assurance-foires.**

Elles sont destinées à couvrir une partie des risques pris par les entreprises dans la recherche de **nouveaux débouchés** en permettant à celles-ci d'obtenir une indemnité si le chiffre d'affaires réalisé sur la zone couverte est insuffisant pour amortir les frais engagés.

a) *L'assurance-foire* couvre les frais exposés par les entreprises à l'occasion d'une manifestation commerciale agréée. Une liste des manifestations auxquelles s'applique automatiquement cette garantie est établie et diffusée au mois de novembre pour l'année suivante ; en cours d'année et sur demande d'un groupement professionnel ou d'une entreprise, une manifestation non prévue au programme initial peut être incluse. La gestion de la procédure a été décentralisée à toutes les délégations régionales de la COFACE. Les dépenses éligibles comprennent la location du stand, son aménagement, les frais de transport et d'emballage ainsi que des voyages. La COFACE est amenée à intervenir à la fin de l'exposition sur présentation des comptes de l'entreprise. L'indemnité versée, qui est normalement égale à 50 % des frais exposés peut être remboursée par l'entreprise sur les ventes réalisées dans un délai de un à trois ans après l'exposition.

La durée et le pourcentage du remboursement à la COFACE sur chaque affaire conclue (appelé « taux d'amortissement ») sont variables selon l'importance du budget couvert.

b) *L'assurance-prospection* est gérée également par la COFACE, sous la tutelle de la D.R.E.E. Elle repose sur un principe simple : assurer le financement partiel des dépenses de prospection d'un marché étranger (réseau commercial, publicité, études, adaptation des produits) pendant la période où cette prospection n'a pas encore engendré de recettes de ventes, puis quand celles-ci surviennent, – et si elles surviennent – l'exportateur restitue progressivement à la COFACE les indemnités versées par elle.

En cas d'échec toutefois, ces indemnités restent acquises à l'entreprise, qui est ainsi garantie contre le risque financier de la prospection à l'étranger.

Sur cette base commune se sont développés au cours des années récentes un grand nombre de régimes spécifiques. Ainsi, parallèlement à l'assurance-prospection « normale » a été créée, en 1975, **une assurance-prospection « simplifiée (APS)**, réservée aux P.M.E. (chiffre d'affaires inférieur à 500 millions de francs) et dont les conditions d'octroi plus « forfaitaires » permettent une instruction et une décision rapides. Ce mécanisme s'applique également avec quelques aménagements, à la couverture des frais engagés par une entreprise à l'occasion d'un appel d'offre international (**assurance-offre**) lors de la réalisation d'études de marchés (**assurance étude de marchés**).

Ces procédures rencontrent un succès incontestable quant au nombre des entreprises touchées : 605 garanties nouvelles ont été délivrées en 1980 (assurance-foire exclue), dont 300 pour l'assurance-prospection simplifiée. Au total, plus de 1 650 contrats (dont 800 A.P.S.) sont actuellement couverts.

CHAPITRE IV

LES PRETS A L'EXPORTATION

Dans le chapitre précédent on a abordé les prêts à l'exportation sous l'angle du coût des bonifications d'intérêt et du réescompte à taux privilégié.

On s'attachera dans le présent chapitre :

- à préciser le volume des encours de crédits privés à l'exportation ;
- à étudier le montant des prêts consentis par l'Etat aux Etats étrangers.

I - LES CREDITS PRIVES A L'EXPORTATION.

A la différence des crédits à court terme, l'essentiel du crédit à moyen et long terme destiné à l'exportation est financé par la Banque de France et par la Banque Française pour le commerce extérieur (B.F.C.E.).

En effet, si la Banque de France assure le réescompte des crédits à **moyen terme** (18 mois - 7 ans), au-dessus de 7 ans, c'est la B.F.C.E. qui refinance les crédits à **long terme** (par le réescompte s'il s'agit d'un crédit fournisseur, par une participation à la convention de prêts s'il s'agit d'un crédit acheteur). La B.F.C.E. permet, en outre, aux exportateurs de bénéficier d'un **préfinancement** de leurs contrats à un taux stabilisé (9 % en 1981).

1° - L'encours total des crédits privés à l'exportation a évolué de la façon suivante :

(milliards de francs)

	Fin 1975	Fin 1976	Fin 1977	Fin 1978	Fin 1979	Fin 1980
- Mobilisation de créances nées à court terme (1)	19,2	23,5	28,7	31,9	37,6	46
- Autres crédits à court terme (préfinancement, prospection, stockage à l'étranger, etc (1).....	n.d	n.d	9	8,9	9,4	13,2
dont : préfinancement stabilisé (2)	(8,4)	(6,8)	(6)	(5,7)	(5,2)	(6,3)
- Paiements progressifs (2)	7,6	13	14,4	21,6	25	26,8
- Crédits fournisseurs moyen et long terme (2)	20	24,3	25,1	24,6	24,6	25,3
- Crédits acheteurs moyen et long terme (2).....	11,7	20,7	35,4	44,5	55,5	69,2
Total	«	»	112,6	131,5	151,1	180,5

(1) - Source CNC (rapport 1979 et annexes au rapport 1976).

(2) - Source BFCE (statistiques crédits export mai 1980).

Ce tableau permet de dégager quelques grandes tendances :

- Les crédits de mobilisation de créances nées à court terme, essentiels pour la promotion du commerce courant qui concerne avant tout des pays industrialisés solvables, continuent de se développer régulièrement (+ 22,3 % en 1980).

– Bien que l'encours des préfinancements stabilisés (PFTPS) ait cessé de décroître en 1980 comme il l'avait fait depuis 1976 l'importance de ce mode de financement qui intéresse surtout les sociétés moyennes travaillant en crédit fournisseur, tend à décroître au profit des paiements progressifs.

– Après avoir connu une forte croissance entre 1975 et 1977 (+ 100 %) les encours de crédits à moyen et long terme n'avaient augmenté que de 32 % entre 1977 et 1979. On enregistre un taux de progression un peu plus élevé en 1980 (+ 18 %) qui pourrait annoncer une reprise des grands contrats de biens d'équipement ou d'usines clés en mains après le « second choc pétrolier ».

– La prédominance du mode acheteur sur le mode fournisseur pour ce type de crédits ne cesse de s'accroître puisque le premier représente aujourd'hui 73,5 % du total (contre seulement 37 % en 1975) et a cru de 24,6 % en 1980.

2° – En ce qui concerne les taux pratiqués, l'évolution a été la suivante :

– *Les crédits à l'exportation qui ne bénéficient pas d'une bonification de taux d'intérêt*, en particulier les crédits mobilisables sur des créances nées à court terme (jusqu'à 18 mois inclus), ont subi une forte hausse depuis trois ans. Les taux du marché monétaire en effet se sont maintenus à un niveau élevé en 1980 et 1981. Ils ont atteint en moyenne plus de 16 % en août 1981.

– *Les crédits qui font l'objet d'une bonification de taux* ont connu une évolution sensiblement différente des taux du marché monétaire. Les « taux de sortie » applicables aux crédits acheteur et fournisseur pour des créances nées à moyen et long terme sur l'étranger, sont ceux du « consensus » de l'OCDE. Fixés en 1980 entre 7,5 % et 8,75 %, ces taux devraient être révisés en hausse avant la fin de l'année 1981 à la suite des discussions ouvertes à partir du 1er octobre avec nos partenaires de l'OCDE. Par ailleurs, le taux des préfinancements à taux stabilisés (PFTS) qui était de 9 % (commissions comprises) a été porté à 11 % à compter du 1er octobre 1981.

II - LES PRETS PUBLICS A L'EXPORTATION.

Ces prêts sont retracés dans divers **comptes spéciaux du Trésor**. Leur solde net est indiqué dans le tableau ci-dessous :

(millions de francs)

	1981	1982	Variation (en MF)
Comptes spéciaux du Trésor			
1. Compte de règlement avec les gouvernements étrangers (charge nette)			
- Consolidation des dettes commerciales (905-08)	+ 199 (1)	- 200	- 399
- Assistance financière à la Turquie (905-07)	- 7,3	- 16,1	- 8,8
2. Compte de prêts (charge nette)			
- Prêts à la B.F.C.E. (903-06)	-	+ 500	+ 500
- Prêts à des Etats étrangers pour l'achat de biens d'équipement (903-07)	+ 715	+ 2.627	+ 1.912

(1) Le signe + indique un accroissement de la dépense nette à la charge du Trésor ; le signe - indique une diminution de la charge nette du Trésor (excédent de ressources).

1° - L'assistance financière à la Turquie (compte 905-07) :

Le compte de règlement avec la Turquie retrace la participation de la France à l'assistance financière à la Turquie résultant des protocoles du 12 septembre 1963 et 23 novembre 1970 conclus entre les pays de la CEE et la Turquie. Le montant de cette assistance fixé initialement à 195 millions d'unités de comptes, a été élevé à 242 millions d'unités de compte depuis l'élargissement de la communauté. Les prêts sont accordés par la Banque Européenne d'investissement. Aussi le compte est-il débité des versements effectués par le Trésor Français à cette banque et crédité des remboursements effectués en capital, la différence constituant la charge nette. Cette dernière devrait en 1982 se traduire par un excédent compte tenu des remboursements sur prêts antérieures qui devrait s'élever à 16,1 millions de francs.

2° - La consolidation des dettes commerciales des pays étrangers (compte 905-08) retrace la charge de la consolidation, résultant des accords du « club de Paris », des dettes commerciales des pays étrangers, et notamment de celles afférentes aux prêts consentis dans le cadre du compte 903-07 (cf. 2 ci-dessous).

Ces dernières années, la charge nette du compte s'était accrue puisqu'elle était passée de 56,5 millions de francs en 1978 à 953 millions en 1980. En 1981, la charge nette n'était plus que de 199 millions. En 1982, on s'attend à un excédent de ressources de 200 millions de francs. Mais il n'y a pas lieu de se réjouir de cette diminution puisqu'elle est due seulement à une opération de « débudgétisation ». En effet, c'est désormais la BFCE qui supporte la charge du financement des accords de consolidation en empruntant sur le marché financier, le Trésor assurant les bonifications d'intérêt.

Ainsi, les sommes inscrites au budget ne représentent plus que la charge ou l'excédent résultant des accords de consolidation conclus avant le 1er janvier 1981.

3° - Les prêts du Trésor à des Etats étrangers en vue de faciliter l'achat de biens d'équipement (compte n° 903-07).

Ce compte spécial du Trésor retrace les prêts consentis par ce dernier en vue de faciliter l'achat par des pays en voie de développement de biens et services français.

En 1980, on a enregistré une forte progression des versements : 1.523,8 millions de francs contre 1.047,5 en 1979. Ces versements qui correspondent à 3,6 milliards de francs environ d'engagements ont permis de financer environ 11 milliards de commandes à l'industrie française.

En 1981, les versements versés ont encore augmenté : leur montant atteint 1.934 millions de francs pour les sept premiers mois de l'année.

Pour 1982, le montant des prêts est estimé à 3 milliards de francs, les remboursements à 373 millions. Le solde net du compte s'élève donc à 2.627 millions de francs (charge nette pour le Trésor) contre 715 millions dans le budget 1981.

Les conditions auxquelles ces prêts sont consentis ont été progressivement améliorées :

- La durée des prêts a été augmentée ; aucun nouveau prêt d'une durée inférieure à 20 ans n'a été accordé en 1980. Pour les sept premiers mois de 1981, la plus courte durée a été de 22 ans ;

- Les différés d'amortissement s'allongent également : la « fourchette » des périodes de carence ainsi accordées aux emprunteurs est, en 1980, de 3 à 13 ans ; en 1981, aucun différé d'amortissement inférieur à 5 ans n'a été consenti ;

- Les taux des prêts du Trésor ont également été réduits en particulier pour les pays les plus pauvres. Pour la première fois un taux de 2 % a été consenti à un pays (Bangla-Desh) ; le Soudan a de son côté bénéficié d'un taux de 2,5 % ;

● Enfin pour améliorer davantage la qualité des financements offerts par nos protocoles les taux de « mixage » ont été souvent relevés, si bien qu'au cours des sept premiers mois de l'année 1981 la part des prêts du Trésor dans les protocoles financiers signés n'a jamais été inférieure à 20 %.

Malgré ces améliorations, les crédits français présentent parfois des caractéristiques moins favorables que les aides consenties par d'autres pays. Ceci se trouve toutefois généralement compensé dans une très large mesure par le fait que, à la différence de la plupart des aides étrangères, nos prêts peuvent être utilisés dans des délais très réduits après la signature des protocoles financiers intergouvernementaux.

L'efficacité des prêts du Trésor au regard du développement des exportations françaises est évidente lorsqu'ils sont consentis à des pays qui ne sont pas des bénéficiaires réguliers de notre aide (comme les pays d'Amérique latine et les pays d'Afrique anglophone et lusophone) ; en effet, dans de tels cas, ces prêts sont affectés à des projets bien définis dont la réalisation serait soit différée, soit confiée à la concurrence étrangère, si des financements privilégiés n'étaient pas fournis. Cette contribution est plus diffuse mais demeure réelle dans le cas des pays qui bénéficient habituellement de notre aide, comme le Maroc, la Tunisie et les pays du sous-continent indien : les protocoles financiers accordant des crédits mixés tendent alors dans une certaine mesure à devenir des lignes de crédit sur lesquelles ces pays tirent au fur et à mesure de leurs besoins. Mais il ne fait pas de doute que l'absence de ces crédits se traduirait par un volume nettement moins élevé d'exportations françaises dans ce pays. Enfin, pour certains pays dont la situation financière s'est gravement dégradée, ce qui exclut la poursuite d'un commerce normal, les prêts du Trésor constituent le seul moyen de maintenir un courant d'affaires dont l'exportation française pourra bénéficier ultérieurement : tel est le cas notamment de la Turquie, de l'Ouganda, du Zaïre et du Soudan.

Il convient toutefois de souligner que l'existence d'un prêt du Trésor ne dispense pas les exportateurs français de présenter des offres de prix compétitives : les bénéficiaires tendent en effet de plus en plus à apprécier sur un plan strictement technique et commercial les mérites des différentes offres et ne prennent en considération le financement que dans un second temps : en ce sens, on peut considérer que les prêts du Trésor sont une condition très souvent nécessaire mais non suffisante au succès des exportateurs français concernés.

Le tableau ci-dessous indique les principaux projets financés par des protocoles signés du 1er janvier 1980 au 31 juillet 1981 :

Nature des projets de développements (entre parenthèses : principaux pays concernés)	Montant approximatif des crédits mixés accordés
Mise en valeur des ressources énergétiques des pays en voie de développement	Millions de francs
– Centrales hydro-électriques (Brésil, Pérou, Jamaïque)	1.700
– Centrales thermiques (Indonésie)	1.270
– Exploitation pétrolière et charbonnière (Brésil)	860
– Equipements électriques divers (Sri-Lanka, Egypte, Indonésie, Thaïlande)	450
Informatique (Egypte)	65
Télécommunications	
– Centraux téléphoniques et divers (Liban, Egypte)	1.450
– Couverture radar (Brésil)	200
Transports	
– Aéroports (Indonésie, Malaisie, Egypte)	300
– Métro (Mexico, La Caire)	2.225
– Matériels ferroviaires divers et remise en état du réseau (Birmanie, Brésil, Ouganda)	400
– Equipements portuaires (Kénya)	620
Cimenteries (Paraguay, Birmanie)	620
Mise en valeur et transformation des ressources minières non énergétiques (Inde)	400

4° – Les prêts à la BFCE pour le financement d'achat de biens d'équipement par des acheteurs étrangers.

L'inscription d'un solde net de 500 millions de francs à ce compte (n° 903-06) peut surprendre. En effet, à la suite d'une opération de débudgétisation, il avait été décidé que le refinancement des prêts à long terme à l'exportation (d'une durée supérieure à 7 ans) normalement assuré par la BFCE serait effectué par cet organisme non plus grâce à des prêts consentis par le Trésor mais par des emprunts directs sur le marché financier. L'Etat, pour sa part, devait couvrir, le cas échéant, la différence entre le taux du marché financier et le taux du refinancement.

Par suite, tout crédit avait disparu du compte en question dans le budget de 1981. Si un nouveau crédit de 500 millions de francs réapparaît dans le budget de 1982, c'est parce que le Trésor craint que la BFCE ne puisse trouver sur le marché financier les sommes de plus en plus importantes dont elle a besoin pour financer ses opérations. Il est d'ailleurs probable que cette somme constitue un minimum et qu'elle sera complétée à l'occasion d'une prochaine loi de finances rectificative.

Au cours de sa séance du 28 octobre 1981, la Commission a procédé, sur le rapport de M. Tony Larue, rapporteur spécial, à l'examen des crédits pour 1982 du Commerce extérieur.

La Commission a **approuvé le rapport** de M. Tony Larue et, sous le bénéfice des observations qu'il contient, vous propose, dans sa majorité, **d'adopter** les crédits du Commerce extérieur.